



DÉCLARATION DE L'INFORMATION ESG

Fonds TCC à Revenu fixe Actif+ Long Terme

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de conformité	3
Sources et types d'information ESG.....	4
Prise en compte systématique des informations ESG matérielles dans les décisions d'investissement	5
Critères d'exclusion ESG.....	6
Objectifs d'allocation du portefeuille	7
Activités d'intendance.....	7
Objectifs en matière d'impact environnemental et social.....	8
Exceptions, changements et correction d'erreurs.....	8

DÉCLARATION DE L'INFORMATION ESG

L'objectif de cette déclaration ESG est d'expliquer comment les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") sont pris en compte dans les objectifs, le processus d'investissement et/ou les activités de gestion du produit d'investissement.

Déclaration de conformité

Cette déclaration ESG pour la période commençant le 14 juin 2019 - correspondant à la date de création du Fonds - est conforme aux exigences de divulgation des Normes mondiales de divulgation ESG pour les produits d'investissement. De plus, Trans-Canada Capital Inc. ("TCC") s'est conformé aux exigences des Normes mondiales de divulgation ESG pour les produits d'investissement en ce qui a trait à la préparation et à la présentation de la présente déclaration. Les Normes mondiales de divulgation ESG pour les produits d'investissement sont élaborées et maintenues par le CFA Institute. Le CFA Institute ne soutient, ni ne promeut, cette organisation, pas plus qu'il ne garantit l'exactitude ou la qualité du contenu de ce document.

Résumé

Le produit d'investissement auquel il est fait référence dans la présente déclaration est le Fonds TCC à Revenu fixe Univers+ ("Fonds").

Le Fonds est activement géré en utilisant l'intégration ESG - le processus d'inclusion des facteurs ESG dans l'analyse d'investissement pour mieux gérer les risques et potentiellement améliorer les rendements - en plus de l'analyse financière traditionnelle, dans le processus de sélection des titres et dans les activités de suivi. L'analyse et l'intégration ESG de TCC s'appliquent à l'ensemble des obligations de sociétés et aux émetteurs provinciaux canadiens. Les données ESG ne sont pas encore prises en compte pour les obligations gouvernementales (autres que les provinces canadiennes), les titres du marché monétaire, ainsi que pour d'autres produits dérivés et instruments financiers faisant partie du Fonds.

Le Fonds utilise un filtrage négatif, c'est-à-dire l'exclusion d'un fonds ou d'un portefeuille de certains secteurs, entreprises ou projets sur la base de critères ESG spécifiques. Ainsi, le Fonds exclut les investissements dans les entreprises qui tirent leurs revenus de la production de tabac, de la production de charbon thermique (seuil de 50 % des revenus) et de la production d'armes controversées, car TCC estime que ces industries sont exposées à un risque économique important dans le cadre de la transition de la société vers une économie plus durable.

Le Fonds cherche également à avoir une allocation à une variété d'obligations étiquetées comme des investissements durables (par exemple, les obligations vertes, les obligations durables) plus élevée que son indice de référence, l'indice obligataire global à long terme FTSE Canada (*FTSE Canada Long Term Overall Bond Index*).

Dans le cadre de ses activités de gestion, le Fonds prend en compte les questions ESG qui sont financièrement pertinentes pour une entreprise ou une province lorsqu'il s'engage avec les représentants de ces émetteurs et dans le cadre de ses initiatives d'engagement collaboratif.

Sources et types d'information ESG

Utilité et description

Le Fonds utilise les informations ESG avant, pendant et après l'investissement dans l'analyse des sociétés émettrices, en intégrant un score ESG interne à l'analyse fondamentale du titre, et en utilisant des critères ESG spécifiques pour guider ses décisions de sélection de titres et/ou de construction de portefeuille. Nos analystes utilisent à la fois les données ESG secondaires fournies par nos fournisseurs de données et les données ESG primaires issues des divulgations publiques des entreprises, qu'ils intègrent dans leur analyse à l'aide d'un système de notation ESG interne. Ce modèle inclut également des scores complémentaires tels que la cote d'alignement climatique et le niveau de controverses ESG. À un niveau plus fin, nos analystes examinent en outre les indicateurs de gouvernance, tels que la structure du conseil d'administration, les compétences et l'expérience des administrateurs, ainsi que des indicateurs spécifiques liés aux questions environnementales et sociales en fonction du secteur. Ces informations approfondies proviennent de notre fournisseur de données, des divulgations publiques des entreprises et de recherches internes, permettant à nos analystes d'ajuster le score ESG en fonction de leur évaluation professionnelle, si nécessaire, et de guider leurs décisions d'investissement. Ces informations sont également utilisées pour mettre à jour et contrôler les scores ESG internes des positions actuelles du fonds.

Pour les obligations provinciales canadiennes, le fonds utilise également de l'information ESG pour noter les émetteurs selon son modèle de notation interne, complémentaire à celui offert par son fournisseur de données. Les données sous-jacentes du score proviennent de sources de données publiques, principalement de Statistiques Canada. L'équipe d'investissement durable et ESG s'occupe de la mise à jour annuelle de ce score. Nos analystes utilisent notre score interne, combiné à celui de notre fournisseur de données, et s'en servent pour ajuster le classement entre les provinces canadiennes.

Le Fonds utilise également les informations ESG pour guider ses efforts d'engagement. Nos analystes utilisent les nouvelles d'actualité, les rapports financiers, les recherches sur les notations ainsi que les appels, les réunions et les présentations des émetteurs pour encadrer ces activités.

Notre équipe Investissement durable et ESG calcule également l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de type 1 et 2 du Fonds sur la base des données fournies par notre fournisseur de données. Dans ce calcul, les positions synthétiques et physiques sur les obligations de sociétés, d'agences et d'organisations supranationales, ainsi que les positions courtes et longues, sont considérées.

Risques et limitations

Le choix d'un fournisseur de données comporte le risque que les données soient faibles ou ne répondent pas aux besoins de TCC. Avant de choisir son fournisseur de données pour le Fonds, TCC a mené un processus de diligence raisonnable pour analyser les méthodologies d'approximation proposées ainsi que le ratio de couverture de notre univers d'investissement, et a pris la meilleure décision sur la base de ces critères. Nous demeurons à l'affût de nouvelles pratiques du marché et évaluons les fournisseurs de données en fonction de l'évolution de nos besoins en matière de données ESG.

Les données utilisées pour le score ESG des provinces canadiennes comportent souvent un délai de plusieurs années avec la période actuelle, ce qui peut entraîner une difficulté à refléter la performance actuelle des provinces. Puisqu'il n'existe à notre connaissance aucune source d'information publique avec des données plus récentes, et que les

fournisseurs de données sont confrontés au même problème, c'est une limitation du modèle dont nous sommes conscients.

TCC mesure l'intensité carbone des composantes du Fonds. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de type 1 et 2 et les revenus d'une entreprise sont utilisés pour calculer son intensité carbone. Toutes les entreprises ne déclarent pas leurs émissions de gaz à effet de serre ; par conséquent, les estimations de l'intensité carbone pour les entreprises individuelles peuvent varier considérablement d'un fournisseur de données à l'autre. TCC a choisi MSCI comme fournisseur de données, qui utilise des modèles internes pour estimer les émissions de GES à l'aide de modèles de régression multifactoriels de premier ordre, lorsque les rapports d'une entreprise n'est pas conforme au cadre du protocole sur les GES (*GHG Protocol*) ou ne représente pas les émissions dans l'ensemble de ses zones géographiques et de ses activités. TCC communique également à ses clients les ratios de couverture des émissions des champs d'application 1 et 2 calculés par le Fonds afin de tenir compte des données manquantes.

Prise en compte systématique des informations ESG matérielles dans les décisions d'investissement

Identification

Pour les obligations de sociétés, les informations ESG matérielles sur le plan financier sont systématiquement prises en compte dans les décisions d'investissement. L'équipe chargée des investissements à revenu fixe estime qu'une gouvernance d'entreprise inadéquate fait peser des menaces considérables sur les entreprises et pourrait avoir une incidence négative sur les rendements des investissements à long terme de TCC. C'est pourquoi certaines questions importantes de gouvernance d'entreprise sont évaluées pour chaque société, quel que soit le secteur. Ces questions comprennent la structure du conseil d'administration, les compétences des administrateurs et les niveaux d'expérience.

Nos analystes sectoriels sont chargés d'identifier les facteurs environnementaux et sociaux importants pour les entreprises qu'ils couvrent. Ils s'appuient sur leurs recherches internes ainsi que sur les recherches et analyses de tiers pour identifier les questions environnementales et sociales matérielles à chaque secteur.

Pour les obligations provinciales canadiennes, les informations ESG matérielles ont été déterminées en s'inspirant d'études réalisées par des organismes reconnus, tels que les Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI). De plus, nous avons élaboré un cadre méthodologique complet qui intègre les lignes directrices de l'UNPRI, notre expertise interne ainsi que les réflexions de notre Comité d'investissement durable.

Intégration

Étant donné que le Fonds est géré activement et qu'il investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens, nos analystes procèdent à une analyse ascendante lorsqu'ils évaluent la solvabilité d'un émetteur de société. Par conséquent, les données quantitatives et qualitatives environnementales, sociales et/ou de gouvernance qui pourraient avoir un impact sur la qualité de crédit d'un secteur ou d'un émetteur sont incluses par les analystes sectoriels de TCC avec d'autres informations financières lors de l'évaluation de la performance de l'entreprise et de la comparaison de l'entreprise avec ses pairs de l'industrie.

Pour les obligations provinciales canadiennes, notre notation ESG ne vise pas à exclure certaines provinces. TCC se réserve le droit d'investir ou non dans toutes les provinces, peu importe le score qu'elles ont obtenu. Le processus

de notation sert plutôt de cadre d'analyse et de surveillance de plusieurs métriques, qui pourraient avoir une incidence sur l'allocation du capital ou sur la conduite des rencontres avec les émetteurs.

Notre équipe de crédit d'entreprise dispose d'une expertise et d'une connaissance approfondies de leurs secteurs respectifs et peut donc distinguer les questions ESG matérielles susceptibles d'avoir un impact négatif sur une obligation d'entreprise ou provinciale. Lorsqu'elle identifie un tel enjeu, en fonction de son ampleur et du délai dans lequel il est susceptible de se matérialiser, elles peuvent décider de poursuivre l'investissement avec un suivi plus approfondi, de modifier les pondérations ou les échéances des émetteurs au sein d'un secteur, voire décider de ne pas investir dans certains cas.

Nos analystes disposent d'une expertise et d'une connaissance approfondies des provinces canadiennes et peuvent donc distinguer les questions ESG matérielles susceptibles d'avoir un impact négatif sur une obligation.

Exceptions

Les données ESG ne sont pas encore prises en compte pour les obligations souveraines, les titres du marché monétaire, et les produits dérivés et produits financiers faisant partie du Fonds.

Critères d'exclusion ESG

Notre processus d'investissement commence par l'exclusion de notre univers d'investissement de tous les émetteurs considérés comme violant notre politique de sélection. TCC applique un ensemble minimum d'exclusions au Fonds conformément à la consultation sur les exclusions de base de FTSE Russell - Catégories de produits. Les exclusions sont revues chaque année en même temps que la politique d'investissement, et sont vérifiées grâce à un outil de notre fournisseur de données, selon ses propres définitions, spécifiées plus bas. Notre équipe de crédit d'entreprise identifie elle-même les émetteurs qui répondent ou non à nos critères d'exclusion lors de l'examen des opportunités d'investissement. Ainsi, le Fonds exclut les investissements suivants:

- Production de tabac:

Les entreprises qui fabriquent des produits du tabac, tels que les cigares, les blunts, les cigarettes, les e-cigarettes, les inhalateurs, les beedis, les kreteks, le tabac sans fumée, le tabac à priser, le snus, le tabac à dissoudre et le tabac à mâcher, toutes les entreprises qui cultivent ou transforment les feuilles de tabac, et les entreprises qui fabriquent (et commercialisent) exclusivement des produits qui sont des alternatives aux produits du tabagisme. Le seuil de tolérance en matière de revenu est de zéro.

- Extraction de charbon thermique:

Les entreprises qui exercent des activités d'extraction de charbon thermique (y compris le lignite, le charbon bitumineux, l'antracite et le charbon vapeur) et de vente à des parties extérieures. Ne sont pas inclus : les recettes provenant du charbon métallurgique; le charbon extrait pour la production interne d'électricité (par exemple, dans le cas des producteurs d'électricité verticalement intégrés); les ventes intraentreprises de charbon thermique extrait; et les recettes provenant du commerce du charbon. Le seuil de tolérance est de 50 % des revenus.

- Armes controversées:

Les entreprises qui ont un lien quelconque avec les armes à sous-munitions, les mines terrestres, les armes biologiques/chimiques, les armes à l'uranium appauvri, les armes à laser aveuglant, les armes incendiaires et/ou les fragments non détectables. Le seuil de tolérance en matière de revenu est de zéro.

Exceptions

Afin de financer la transition des entreprises vers des activités durables, le Fonds peut investir dans des obligations de transition, des obligations vertes et toute autre obligation ayant des objectifs de durabilité émise par des entreprises des secteurs exclus.

L'exclusion n'est pas appliquée au niveau des produits indiciaires/FNB et dérivés.

Objectifs d'allocation du portefeuille

Le Fonds cherche à avoir une allocation plus élevée que son indice de référence dans une variété d'obligations qualifiées d'investissements durables, tel que défini ci-dessous. Son indice de référence, l'indice obligataire global à long terme FTSE Canada, n'est pas un indice ESG et n'a donc pas d'objectifs spécifiques pour ces obligations. Nous utilisons les définitions de Bloomberg pour classer ces obligations.

Les obligations vertes sont des obligations qui dont l'utilisation des recettes est entièrement consacrée à des projets ou des activités écologiques qui favorisent l'atténuation du changement climatique, l'adaptation à celui-ci ou d'autres objectifs durables sur le plan de l'environnement.

Les obligations sociales sont des obligations dont l'utilisation des recettes est entièrement consacrée à des projets ou à des activités qui favorisent l'amélioration du bien-être social et ont un impact social positif directement sur les populations vulnérables, marginalisées, mal desservies ou autrement exclues ou désavantagées.

Les obligations durables sont des obligations qui financent une combinaison d'activités vertes et sociales comme projets éligibles.

Les obligations liées à la durabilité sont des obligations dont l'utilisation du produit est appliquée à des fins générales pour réaliser des objectifs ESG/durables prédéfinis par le biais d'indicateurs clés de performance (« KPIs ») et d'objectifs de performance en matière de durabilité (« SPTs »).

Divulgaration

Le Fonds publie des données ESG dans son rapport de performance trimestriel, qui est envoyé aux clients du Fonds. Ce rapport indique la part du Fonds dans les obligations qualifiées d'investissement durable (vertes, sociales, durables et liées au développement durable), la part de l'indice de référence dans chacune de ces catégories et la différence entre les deux.

Activités d'intendance

Description

Nous exerçons nos activités de gestion pour le Fonds par le biais de l'engagement. L'engagement est mené conformément à la Politique d'investissement durable de TCC et comprend des réunions avec la direction de l'entreprise et des dialogues avec les émetteurs. TCC participe également à un engagement collaboratif par l'intermédiaire d'une organisation tierce.

Nos activités d'intendance pour les obligations de sociétés donnent la priorité aux questions financièrement matérielles d'un secteur spécifique. Les activités d'engagement sont classées en deux catégories : engagements substantiels et engagements non substantiels. Les engagements substantiels consistent en des échanges avec les émetteurs portant sur l'investissement de TCC ou sa capacité à investir dans des obligations désignées (labélisées). Cela comprend notamment la capacité d'une entreprise à financer ses activités par le biais d'obligations désignées, la performance ou les préoccupations liées à des obligations existantes, ainsi que la possibilité d'en émettre d'autres à l'avenir. Les engagements non substantiels portent sur la performance ESG d'une entreprise selon des indicateurs précis. Notre modèle de notation ESG pour les obligations de sociétés évalue divers indicateurs identifiés et attribue un score global comparatif par rapport à leurs pairs, ce qui nous permet de cibler les sujets d'engagement non substantiels. Pour les obligations provinciales canadiennes, les sujets abordés avec les émetteurs sont déterminés à partir du modèle interne de notation ESG. Les discussions peuvent toucher à la sur ou sous-performance d'un indicateur précis, une tendance observée ou toute autre information récoltée pendant la recherche.

Par son engagement collaboratif, TCC soutient différents thèmes, tels que le changement climatique, les forêts et la sécurité de l'eau. Nous pensons que ces questions affectent la performance financière à long terme des entreprises que nous détenons et qu'elles pourraient donc avoir un impact négatif sur la performance du Fonds. Les activités d'engagement comprennent la participation à des réunions en personne ou virtuelles et la correspondance avec les émetteurs. L'équipe de crédit aux entreprises signale les entreprises et les questions à traiter, sur la base de recherches internes et de services tiers qui émettent des alertes et des rapports d'actualité. L'équipe d'investissement durable et ESG propose des questions à aborder avec les émetteurs provinciaux à l'équipe de Revenu fixe, selon le calendrier des rencontres proposé par celle-ci. Pour chaque dialogue entamé par notre équipe de gestion des revenus fixes, une base de données contenant les dates des réunions, les participants, les lieux et les sujets ESG abordés est tenue à jour. TCC n'a pas encore fixé d'objectifs spécifiques à atteindre dans le cadre de ses efforts d'engagement, mais notre principal objectif est de réduire les risques d'investissement et les risques ESG et d'améliorer les rendements à long terme pour nos clients. Nous pensons que l'engagement avec les sociétés du portefeuille sur les questions ESG pertinentes est un outil efficace pour y parvenir.

Divulcation

Les clients du Fonds peuvent obtenir des informations sur les activités de gestion du Fonds et demander une copie de la politique et des procédures d'investissement durable en envoyant un courriel à esg@transcanadacapital.com. Le résumé des activités de gestion n'est pas actuellement intégré dans le rapport trimestriel du Fonds mis à la disposition de nos clients.

Objectifs en matière d'impact environnemental et social

Le Fonds n'investit pas dans l'intention de générer un impact social ou environnemental positif et mesurable parallèlement à un rendement financier.

Exceptions, changements et correction d'erreurs

Des changements ont été apportés au cours de la période qui sont pertinents pour les informations contenues dans la présente déclaration ESG. Toute l'approche d'intégration ESG décrite dans cette déclaration a débuté à partir du 1^{er} mai 2024, suite à un changement dans l'indice de référence du fonds, qui est passé de l'indice obligataire provincial long terme FTSE Canada à l'indice obligataire universel long terme FTSE Canada.

Version	Date de révision	Description de la révision
0	1 mai 2024 (publication)	L'intégration d'une cote ESG, fournie par notre fournisseur de données, à l'analyse quantitative des titres a été ajoutée à notre processus décisionnel en mai 2024.
1	13 déc. 2024	L'intégration d'une cote ESG interne, accompagnée de deux scores complémentaires — l'évaluation de l'alignement climatique et le niveau de controverses ESG — a été ajoutée à notre processus décisionnel en décembre 2024.

La présente déclaration ESG n'exclut aucune des informations obligatoires applicables au Fonds.